

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève de Grandpré

<https://www.cadre21.org/membres/d3b56429e7ad4e67091798f2>

Date d'obtention : 2022-06-03 19:17:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto est pour encadrer et uniformiser les interventions et pour prise en charge rapide de la situation.

Il y a l'amorce (l'événement), la nature (les gestes posés et images partagés) l'intention et l'étendue (l'impact que cela peut avoir)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Suivre la trousse sexto
- Rencontrer tout les témoins et suivre le protocole
- Il faut confisquer le téléphone et contacter le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'appel aux parents